

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 16 octobre 2015

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3927-2015.

Modifications de méthodes comptables découlant du passage aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (US GAAP) par HQT et HQD.

Preuve de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.).

Chère Consœur,

Nous vous prions de trouver sous pli les deux documents suivants dans le cadre de la preuve de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) au présent dossier :

- ❑ Erratum au mémoire C-SÉ-AQLPA-0011 du 21 août 2015 (v.r.) « Les PCGR des États-Unis ? quels PCGR ? »
- ❑ Documents faisant état de la capitalisation par Gaz Métro des coûts de fin de vie utile de ses actifs et de leur amortissement pendant la durée d'usage de ces actifs sous le régime des PCGR des États-Unis (en liasse)

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants.